

## Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce FIA. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce FIA et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

### GROUPAMA HORIZON OBLIGATIONS MONDE

Code ISIN : FR0012881688

Ce FIA est géré par Groupama Asset Management. Il est soumis au droit français.

#### Objectifs et politique d'investissement

**Classification** : FIA " Obligations et autres titres de créance internationaux ".

**Objectif de gestion** :

Obtenir, sur un horizon de placement supérieur à 3 ans, une performance supérieure à celle de son indicateur de référence, le Bloomberg Global Aggregate (couvert en €)

**Indicateur de référence** :

Bloomberg Global Aggregate (couvert en €)  
Cet indice est représentatif de l'intégralité du marché obligataire international de qualité 'Investment grade' (émetteurs publics et privés présentant une notation supérieure ou égale à BBB-). Il est constitué majoritairement des marchés obligataires des zones dollar, euro, sterling et Asie Pacifique.

La stratégie de gestion du FCP GROUPAMA HORIZON OBLIGATIONS MONDE sera mise en œuvre exclusivement via la sélection d'OPC (dont ETF), selon l'allocation globale suivante :

- jusqu'à 100 % de l'actif net en OPC de taux,
- jusqu'à 20% en OPC monétaire et monétaire court terme dans un but de gestion de la trésorerie et de limitation de l'exposition au risque du portefeuille en cas d'anticipation défavorable des marchés de taux.

Le FIA pourra investir jusqu'à 100% de son actif net, via OPC, en titres de toutes notations ou non notés (quelle que soit la nature de l'émetteur, de tous types de maturités et devises et de toutes zones géographiques).

La somme des titres de catégorie « Speculative Grade » dont la notation est inférieure à BBB- ou jugée équivalente selon les critères de la société de gestion, ne représentera pas plus de 10% de l'actif net du FCP.

Le processus de gestion consiste à :

- répartir des capitaux investis dans les zones d'investissement du marché obligataire international,
- définir l'allocation d'actifs cibles par classes d'actifs et constituer un portefeuille calibré en termes de risques et en fonction des convictions de gestion.

#### Profil de risque et de rendement



Cet indicateur permet de mesurer le niveau de volatilité et le risque auquel votre capital est exposé.

Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du FIA.

La catégorie de risque associée à ce FIA n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

Le FIA a un niveau de risque de 3, en raison de son exposition au risque de taux.

Le portefeuille du fonds pourra être exposé au risque de change jusqu'à 50% de l'actif net, même s'il cherchera généralement à être couvert contre le risque de change.

La fourchette de sensibilité se situe entre 0 et 10.

Le FCP pourra intervenir sur des instruments dérivés négociés sur des marchés réglementés, organisés et de gré à gré pour exposer ou couvrir le portefeuille aux risques de taux et de change dans la limite d'un engagement maximum d'une fois l'actif net.

L'exposition globale du portefeuille, y compris l'exposition induite par l'utilisation des instruments dérivés, ne dépassera pas 200% de l'actif net du FCP.

Afin de gérer la trésorerie, le fonds pourra effectuer des dépôts, et de manière exceptionnelle et temporaire, effectuer des emprunts d'espèces.

**Affectation des sommes distribuables** : Capitalisation

**Durée de placement minimum recommandée** : Supérieure à 3 ans.

Vous pouvez obtenir le remboursement de vos parts de façon selon les modalités décrites ci-dessous.

**Heure limite de centralisation des ordres de souscriptions/rachats** : Tous les jours ouvrés jusqu'à 12h.

**Fréquence de valorisation** : Chaque jour de bourse excepté les jours fériés légaux (bourse de Paris). Les demandes de souscriptions et rachats sont effectuées à valeur liquidative du lendemain.

Le capital initialement investi ne bénéficie d'aucune garantie.

Les risques importants pour le FIA non pris en compte dans l'indicateur sont :

- **Risque de crédit** : Une éventuelle dégradation de la signature ou défaillance de l'émetteur peut entraîner une baisse du cours du titre, et par la même occasion une diminution de la valeur liquidative. Ce risque est amplifié pour les investissements réalisés en titres spéculatifs.
- **Risque de contrepartie** : Il s'agit du risque de défaillance d'une contrepartie la conduisant à un défaut de paiement pouvant entraîner une baisse de la valeur liquidative.
- **Utilisation des instruments financiers dérivés** : Elle pourra tout aussi bien augmenter que diminuer la volatilité du FIA. En cas d'évolution défavorable des marchés, la valeur liquidative pourra baisser.

## Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du FIA y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts. Ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
<b>Frais d'entrée</b>	<b>2,75 %</b>
<b>Frais de sortie</b>	<b>Néant</b>
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi ou ne vous soit remboursé.	
Frais prélevés par le FIA sur une même année	
<b>Frais courants</b>	<b>0,96 %</b>
Frais prélevés par le FIA dans certaines circonstances	
<b>Commission de surperformance</b>	<b>Nant</b>

**Les frais d'entrée et de sortie** affichés sont des frais maximum. Dans certains cas, les frais payés peuvent être inférieurs. Vous pouvez obtenir plus d'information auprès de votre conseiller financier.

Les frais courants sont fondés sur les chiffres de l'exercice précédent, clos le 30 juin 2022. Ce pourcentage peut varier d'un exercice à l'autre. Il exclut :

- les commissions de surperformance
- les frais d'intermédiation, à l'exception des frais d'entrée et de sortie payés par le FIA lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Pour plus d'information sur les frais de ce FIA, veuillez vous référer aux rubriques des frais du prospectus.

## Performances passées

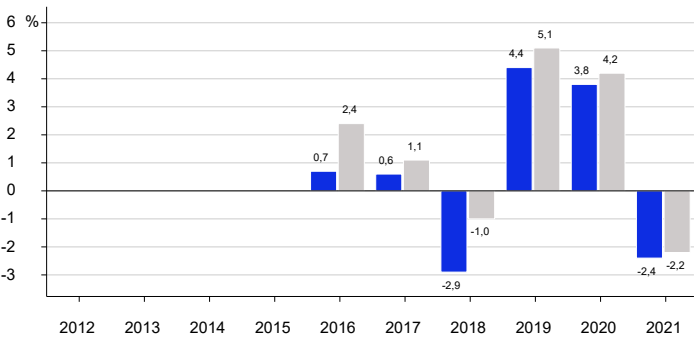
Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Les performances seront calculées en euro.

Les performances annuelles présentées dans ce graphique sont calculées revenus nets réinvestis et après déduction de tous les frais prélevés par le FIA.

Date de création du FIA : 28 septembre 2015.

Les performances ont été calculées en euro.

A compter du **24/08/2021**, l'indice Barclays Capital Global Aggregate composant l'indicateur de référence change de nom et devient Bloomberg Global Aggregate.



■ Bloomberg Global Aggregate (couvert en €)  
■ GROUPAMA HORIZON OBLIGATIONS MONDE

## Informations pratiques

Forme juridique : Fonds d'investissement à vocation générale. FCP de droit français, ouvert à tous souscripteurs, plus particulièrement destiné à servir de support aux contrats d'assurance-vie en unités de compte.

Nom du dépositaire et du centralisateur: CACEIS BANK

La valeur liquidative est disponible sur le site internet [www.groupama-am.com](http://www.groupama-am.com) et sur simple demande auprès de Groupama Asset Management.

Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts du FIA peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès de votre conseil.

La responsabilité de Groupama Asset Management ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du FIA.

Ce FIA est agréé en France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

Groupama Asset Management est agréée en France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 5 septembre 2022.